



Vers une égalité réelle dans la profession d'avocat·e



1

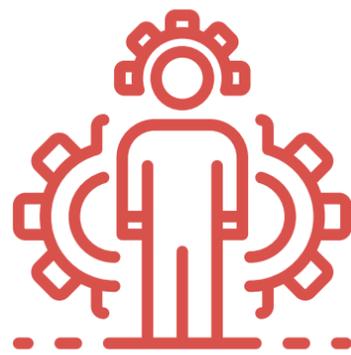
Diagnostiquer pour agir

- Inviter les Ordres à réaliser une radiographie de leur barreau
- Réaliser un audit pour :
 - traquer les structures discriminantes,
 - déconstruire les organisations anthropocentriques,
 - prendre conscience des travers quotidiens qui invisibilisent les femmes.
- Mettre en place une commission égalité des genres dans chaque barreau

2

Adapter l'organisation des cabinets

- Faciliter les congés maternité/paternité équivalents au secteur privé/public
- Ouvrir la possibilité du temps partiel indépendant
- Structurer le télétravail via des outils numériques adaptés pour assurer la résilience du cabinet et renforcer la protection de la vie privée et l'égalité des genres
- Mettre en place des services pratiques (garderie, transport enfants "cabinet-école")



3



Créer des conditions de collaboration inclusives

- Offrir des conditions adaptées pour :
 - Les femmes souhaitant avoir des enfants,
 - Les hommes investis dans la vie familiale.
- Objectif : véritable non-discrimination des genres

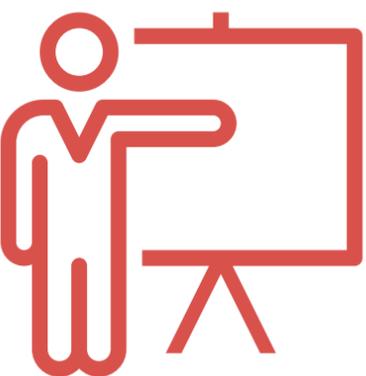
4

Agir sur la représentation

- Instaurer une discrimination positive :
Ex. : quotas de candidatures féminines dans les instances
- Reconnaître que cela ne suffit pas à corriger les inégalités profondes
- Veiller à la parité des orateur·rices lors des événements professionnels



5



Former et sensibiliser

- Former les avocat·es à la Convention d'Istanbul
- Promouvoir le cours HELP du Conseil de l'Europe, concernant la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
- Promouvoir l'utilisation du Code commenté du droit des femmes, coordonné par Fem&Law, essentiel pour la formation et l'expertise des avocat·es en matière d'égalité des sexes et de lutte contre les discriminations